
AUGMENTATION DE SALAIRE TEMPORAIRE POUR LES TRAVAILLEURS DE SOUTIEN DIRECT



Le gouvernement de l'Ontario a annoncé une augmentation de salaire temporaire pour les travailleurs de soutien, qui comprend le soutien aux bénéficiaires du financement de Passeport.

Si vous utilisez votre financement de Passeport pour embaucher des travailleurs de soutien, il existe des fonds qui vous permettent de **payer le travailleur de soutien 3 \$ de plus par heure**. Cela vous aidera à conserver les travailleurs de soutien que vous avez déjà embauchés et à en attirer de nouveaux.

Les 3 dollars de l'heure supplémentaires sont en vigueur du **1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021**. Toute demande de remboursement des heures de travail des travailleurs de soutien pour mars 2021 doit être présentée avant le 22 mars 2021.

Que vous ayez ou non soumis des demandes à partir du 1er octobre 2020, vous pouvez réclamer les 3 dollars supplémentaires par heure pour payer votre travailleur de soutien.

Pour des informations détaillées sur la manière de demander l'augmentation de salaire, veuillez consulter le site sopdi.ca/fr/passport-program/important-information